
U d'/of OTTAWA
39003002439049

27/12/69

LAMARTINE

SOUVENIRS & DOCUMENTS

CENTENAIRE DE SA NAISSANCE

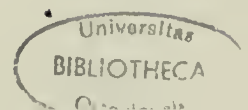
21 Octobre 1890



MACON

PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

1890





Le Comité d'organisation des fêtes du Centenaire de la naissance de Lamartine n'a eu d'autre but, en éditant ce recueil, que d'offrir au public une suite de documents intéressants pour les amis du poète, tant par leur authenticité même que par les souvenirs auxquels ils se rapportent.

Les planches qu'on y a fait entrer, et qui sont au nombre de treize, reproduisent : le portrait de Lamartine aux différents âges de sa vie ; ses résidences favorites, Saint-Point, Milly, Montceau ; sa maison natale et le fac-similé de son acte de baptême ; sa statue de Mâcon ; un autographe ; des armoiries.

Quant aux notices, les éléments en ont été empruntés soit aux minutes des études de notaires et aux transcriptions d'actes de la conservation des hypothèques, soit aux fonds multiples des archives du département de Saône-et-Loire et de la ville de Mâcon. Elles ont été composées avec l'unique souci de l'exactitude et de la vérité.

C'est un devoir pour le Comité de remercier ici les personnes qui ont bien voulu, par leurs communications, aider à l'accomplissement de l'œuvre entreprise, et de nommer spécialement : Mme la comtesse Valentine de Cessiat de Lamartine, nièce du grand poète ; M. Chevalier, président du tribunal civil de Mâcon, et M. Galland,

greffier près le même siège; M. Levie, conservateur des hypothèques; MM. Lespinasse et Gautheron, notaires à Mâcon; M. F. Lacroix et M. J. Protat, de Mâcon; M. Eugène Charavay, expert en autographes, à Paris; M. J.-B. Virey, propriétaire, au château de Ruffey près Sennecey; M. Sornay, maire de Milly.

Mais il doit un tribut tout particulier de vive gratitude à M. Léonce Lex, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du département de Saône-et-Loire, bibliothécaire de la ville et membre de l'Académie de Mâcon. C'est, en effet, à ses recherches, aussi minutieuses qu'exercées, que l'on doit la réunion des documents mis en œuvre. Les notices qui précèdent les planches ont été rédigées par lui avec une érudition égale au pieux respect qui a présidé à l'exécution du travail. Grâce à lui, ce recueil paraîtra digne, sans doute, de la pensée qui l'a inspiré, digne aussi de la manifestation littéraire et patriotique des 18-21 octobre 1890.

LAMARTINE

SOUVENIRS & DOCUMENTS

PLANCHE I

ARMOIRIES

La branche aînée des Lamartine [1], celle des seigneurs d'Hurigny [2], portait *de gueules à deux fasces d'or accompagnées en cœur d'un trèfle de même.*

La branche cadette, celle des seigneurs de Montceau [3], brisait en chef d'un lambel à trois pans d'argent.

1. Voir la filiation des Lamartine, page 7.

2. La terre d'Hurigny (canton nord de Mâcon) avait été érigée en fief pour un Seyvert par lettres du mois de juin 1510 (Arcelin, *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*, Paris et Mâcon, 1866, in-8°, article *Seyvert*). Par suite du mariage de Jean Seyvert, écuyer, avec Marguerite de Lestouf, en 1621 (Archives départementales, B 1346), Hurigny vint à Jacques de Lestouf de Pradines, leur héritier, en 1659 (Archives départementales, B 1152). Il fut acquis après 1665 (Archives départementales, B 1156) par les Lamartine; nous en avons les reprises et dénombrements de Philippe-Etienne en 1672, de Philippe en 1696, et de Jean-Baptiste en 1748 (Archives départementales, *Inventaire des fiefs du Mâconnais*, série E). Ce dernier le donna en dot à sa fille, Jeanne-Sibylle-Philippine de Lamartine, qui épousa, en 1756, Pierre de Montherot de Montferrand (Révérend du Mesnil, *Lamartine et sa famille*, Lyon, 1869, in-8°, page 48).

3. Commune de Prissé, canton sud de Mâcon.

Lamartine avait renoncé à cette brisure, puisque la branche aînée s'était eteinte, en la personne de Jean-Baptiste de Lamartine, en 1789 [1]. Son écu avait : pour timbre, la couronne de comte à neuf perles; pour supports, deux lions [2] armés et lampassés de gueules; pour devise, A LA GARDE DE DIEU [3].

Dans ses cachets, Lamartine substituait, on ne sait pour quel motif [4], des bandes aux fasces. Ses armes se blasonnaient dans ce cas *de gueules au trèfle d'or entre deux bandes de même.*

Les Dronier, seigneurs du Villars [5] et de Pratz [6], famille à laquelle appartenait la grand'mère paternelle [7] de Lamartine, portaient *d'argent au cyprès arraché de sinople, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'or* [8].

Mme de Lamartine, née Birch, avait : pour armes, trois fleurs de lis d'argent sur champ d'azur; pour timbre, un bourrelet d'azur et d'argent sommé d'une fleur de lis d'argent enlacée par une bisse au naturel.

Le tableau ci-contre indique la filiation des Lamartine. Il facilitera l'intelligence des détails qui précèdent et de ceux qui vont suivre [9].

1. Archives municipales, GG 86.

2. En appliquant scrupuleusement les règles de l'art héraldique, il aurait fallu représenter les queues des lions retroussées sur le dos, l'extrémité en dedans. Mais on a cru devoir respecter, dans la planche, le type adopté par la famille de Lamartine.

3. On a imprimé parfois à tort : A LA GRACE DE DIEU.

4. Voir Révérend du Mesnil, *Lamartine et sa famille*, page 21, note 1.

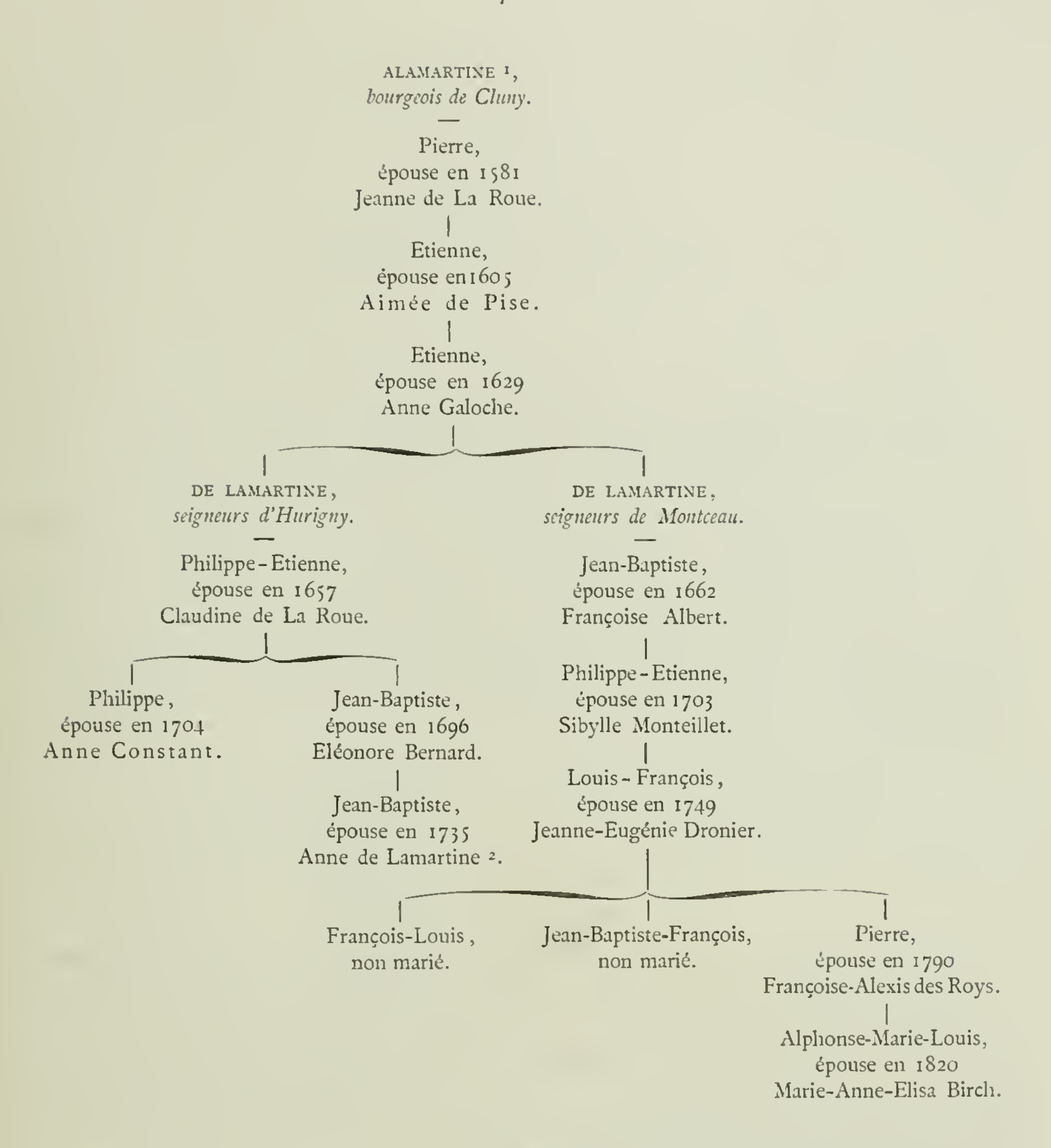
5. Canton de Saint-Claude (Jura).

6. Canton de Moirans (Jura).

7. Sa mère, née des Roys, portait *d'azur à trois couronnes d'or, une étoile d'argent en abime.*

8. Dans l'écu placé au-dessus de la porte du château de Saint-Point, les armes des Dronier sont à une bande accompagnée de deux étoiles en chef et d'un œillet feuillé et tigé en pointe. Mais dans l'écu placé au-dessus de la porte du château de Monceau, ces mêmes armes donnent en champ un sapin; elles ont, en outre, un chef chargé de deux étoiles.

9. Les dates des différents mariages des chefs du nom et des armes sont tirées de documents des séries B et E des archives du département de Saône-et-Loire et de la série GG des archives de la ville de Mâcon.



1. M. Révérend du Mesnil (*Lamartine et sa famille*, page 20, note 1) cite un autre exemple de la même modification du nom d'une famille anoblie, — celui *d'Alablanche*, *De La Blanche*.
2. Fille de Philippe-Etienne et de Sibylle Monteillet.

PLANCHE II

ACTE DE BAPTÊME DE LAMARTINE

Cet acte de baptême — l'état civil proprement dit ne date que de la loi du 25 septembre 1792 — existe à deux exemplaires. L'un d'eux, écrit de la main du curé de Saint-Pierre, M. Focard, est conservé aux archives de la ville de Mâcon [1]; c'est lui que reproduit la planche. L'autre, qui a été fait pour le bailliage par le vicaire De La Font, appartient aux archives du département de Saône-et-Loire [2], mais il est resté déposé au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement. Voici le texte [3] du premier exemplaire; nous indiquons en note les variantes du second.

« Le vingt-deux octobre 1790 [4] a été baptisé Alphonse-Marie-Louis, né d'hyer [5], fils de Pierre de Lamartine, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin, et de Françoise-Alexis des Roys, son épouse; le parrain [6] a été

1. *Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Pierre pour l'année 1790.*

2. *Inventaire sommaire des archives départementales de Saône-et-Loire antérieures à 1790*, par L. Michon, archiviste, *1re partie (séries A-B)*, Mâcon, 1878, in-4°, article B 1503.

3. Il a été publié, ainsi que les actes de mariage (6 juin 1820) et de décès (1er mars 1869) de Lamartine, dans *Le Conseil général et les conseillers généraux de Saône-et-Loire (1789-1889)*, par L. Lex et P. Siraud, Mâcon, 1888, in-8°, pages 217 et 218. On trouve dans le même ouvrage (page 216) une généalogie de la famille de Lamartine.

4. Variante : *mil sept cent quatre-vingt-dix.*

5. Id. : *d'hier.*

6. Id. : *parrein.*

Louis-François de Lamartine, chevalier de l'ordre royal et militaire [1] de Saint-Louis, cy-devant élu de la noblesse du pays et comté de Mâconnois [2], seigneur de Monceaux et autres lieux, demeurant en cette paroisse, ayeul paternel, malade et représenté par François-Louis de Lamartine, son fils aîné, cy-devant officier de la maison militaire de Sa Majesté, seigneur de Montculot [3], Néry [4] et autres lieux, résidant en cette [5] paroisse, et la marraine [6], dame Marguerite Davault [7], cy-devant sous-gouvernante des princes de la maison d'Orléans, épouse de Jean-Louis des Roys, cy-devant écuyer, seigneur de Rieux [8] et autres lieux, résidante ordinairement à Paris, paroisse Saint-Eustache, ayeule maternelle, qui ont signé avec le père. *Signé* : Gauault Des roys ; Lamartine fils ; Lamartine père [9] ; Lamartine Duvillars chnesse [10]; Boyer de ruffé ; noly Ve De prusilly ; laviefville de Rambuteau ; Barthelot de Rambuteau ; Ranbuteau [11] fise [12] ; Focard curé ».

Ce document fixe bien la date et le lieu de la naissance de Lamartine, qu'un certain nombre de biographes placent à tort en 1792 et à Milly.

1. Variante : *royal militaire*.
2. Id. : *Mâconnais*.
3. Commune d'Urcy, canton de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
4. Variante : *Ursy*. — C'est *Urcy* qu'il faut lire.
5. Id. : *laditte*.
6. Id. : *mareine* ou *maraine*.
7. Id. : *Marie Gauault*. — *Gauault* (*Gavault*) est la bonne version, comme le prouve la signature.
8. Canton de Montmirail (Marne).
9. Variante : *lamartine père*.
10. Id. : *Lamartine, Duvillars chnsse*.
11. Mot corrigé. L'enfant, — c'est le futur préfet de la Seine, qui avait alors neuf ans, — paraît avoir primitivement écrit *Ranbeutiau*.
12. Variante : *Rambutau filse* corrigé en *Rambuteau filse*.

PLANCHE III

MAISON NATALE DE LAMARTINE A MACON

La maison natale de Lamartine à Mâcon est le numéro 18 de la rue des Ursulines [1]. L'arc en accolade de la porte d'entrée dénote une construction de la fin du XVe siècle, ou mieux du commencement du XVIe. Les fenêtres, elles, ont été remaniées depuis cette époque. Au-dessus de la porte on voit un écu, chargé d'une flamme en pointe et de deux étoiles à cinq rais en chef, qui se réfère à une famille actuellement inconnue dans le Mâconnais.

A la façade on a fixé, en 1870 [2], une plaque de marbre noir sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

ICI EST NÉ
ALPHONSE-MARIE-LOUIS
DE LAMARTINE
LE 21 OCTOBRE 1790

1. Le nom de Lamartine a été donné en 1842 (délibération du conseil municipal, du 8 août) à la rue de l'Eglise Neuve, où il possédait la maison qui porte le numéro 15. Cette maison, Pierre de Lamartine l'avait acquise de M. Barthelot d'Ozenay, au prix de 29,615 francs, en 1805. Elle échut à Lamartine dans le partage que Pierre, son père, fit de tous ses biens entre ses six enfants, le 17 février 1830. Elle fut par lui vendue, le 18 novembre 1841, moyennant 25,000 francs, à M. Laurent Calmels. Mme Frarier, née Blond, en est actuellement propriétaire.

2. Délibération du conseil municipal, du 1er février.

Lamartine trouva cette maison dans l'héritage de l'abbé Jean-Baptiste-François de Lamartine, son oncle, dont il fut légataire universel. Il la vendit en 1828, moyennant 4,000 francs, à M. Farraud, curé de Saint-Vincent de Mâcon.

Puis l'immeuble passa successivement, par voie, soit d'acquisition, soit de succession, entre les mains de M. Claude-Marie Mercier, en 1835, de M. Barthélemy Zambonato, en 1839, de Mme Marie Didier, née Gailleur, en 1846, et de M. Isidore Duval, en 1878. Il appartient aujourd'hui à M. Etienne Mercuzot, de Mâcon [1].

Le numéro 18 de la rue des Ursulines, et le numéro 20, qui lui est contigu, ne faisaient, de par les jardins communs, qu'une seule et même propriété avec le numéro 3 de la rue Bauderon de Sennecé, hôtel où résidaient les Lamartine.

Cet hôtel date du XVIIIe siècle. Lamartine le recueillit dans les successions de ses oncles et tantes, entre lesquels il était indivis, notamment en vertu de la donation de Mme Marie-Suzanne de Lamartine du Villars (1820), du partage des biens de M. François-Louis de Lamartine (1827), et du testament de Mlle Marie-Anne-Charlotte-Eugénie de Lamartine (1833). Il le vendit, en 1861, à Mme de Glans de Cessiat, sa sœur, au prix de 50,000 francs. M. Chalot, notaire à Mâcon, en est devenu propriétaire en 1880.

La planche III est la reproduction [2] d'une photographie de M. H. Mignot, photographe à Mâcon.

1. Les détails relatifs à la transmission des biens de la famille de Lamartine sont, lorsqu'aucune indication de source ne les accompagne, tirés des minutes des études de notaires et des transcriptions d'actes de la conservation des hypothèques.

2. La maison natale de Lamartine a été reproduite deux fois déjà par le *Magasin pittoresque*, années 1856, page 204, et 1888, page 208.

PLANCHE IV

LAMARTINE A 8 ANS

L'original de ce portrait, un dessin au crayon fait par Mme Carra de Vaux, née des Roys, tante maternelle de Lamartine, appartient à Mme Valentine de Cessiat de Lamartine. Notre planche en reproduit une bonne copie qui est entre les mains de M. F. Lacroix, pharmacien à Mâcon.

PLANCHE V

LAMARTINE A 22 ANS

L'exemplaire de la lithographie de Henri Grévedon, qui a donné cette planche, figure dans la collection de M. F. Lacroix, de Mâcon.

PLANCHE VI

LAMARTINE A 45 ANS

L'héliogravure de la planche VI reproduit une gravure à la manière noire, mélangée d'aqua-tinte, exécutée par François Girard d'après la peinture du baron Gérard [1]. L'exemplaire qui nous a servi appartient à l'Académie de Mâcon.

1. Ce tableau, qui a été vendu par la famille Firmin-Didot, est au musée de Versailles, salle 177. Il en existe plusieurs copies; l'une d'elles, due à M. Eugène Chambellan, se trouve au musée de Mâcon.

PLANCHE VI *bis.*

LAMARTINE A 58 ANS

Le portrait de cette planche est emprunté à la *Galerie des représentants du peuple*, éditée en 1848 par la maison Goupil, Vibert et Cie. L'original de cette pièce intéressante est dû au crayon de N. Maurin.

PLANCHE VII

LAMARTINE A 70 ANS

La photographie d'Adam-Salomon [1], qui a été utilisée pour cette gravure héliographique, nous a été communiquée par M. le docteur Aubert, de Mâcon.

PLANCHE VIII

AUTOGRAPHE DE LAMARTINE

La pièce qu'on va lire n'est pas inédite. Elle a été publiée par l'auteur dans le cinquième volume de ses *Œuvres complètes* [2], où elle figure aux *Recueillements poétiques* sous le numéro XXII. Lamartine l'a datée de « la chambre de J.-J. Rousseau à l'Ermitage, le 7 juin 1833 ». Il y a fait,

1. Le sculpteur Adam-Salomon est l'auteur du buste colossal de Lamartine, en pierre, qui a été exposé au Salon de 1859, et qui, depuis le 25 octobre 1874, décore une des places publiques de la commune de Milly (Saône-et-Loire).
2. Paris, 1860, in-8°, pages 443 et 444.

en outre, diverses corrections, d'autant plus intéressantes qu'il a été maintes fois prétendu que le grand poète ne retouchait jamais ses vers. Nous donnons ci-dessous le texte imprimé dans lequel les mots qui diffèrent de l'original sont reproduits en lettres italiques.

« Toi dont le *siècle encore*[1] agite la mémoire,
Pourquoi dors-tu si loin de ton lac, ô Rousseau ?
Un abîme de bruit, de malheur et de gloire,
Devait-il séparer ta tombe et ton berceau ?

« *De ce frais ermitage aux coteaux*[2] des Charmettes,
Par quels rudes sentiers *ton*[3] destin t'a conduit !
Hélas ! la terre ainsi traîne tous ses poëtes
De leur berceau de paix à leur tombeau de bruit.

« O *forêt*[4] de Saint-Point, *oh !*[5] cachez mieux ma cendre
Sous le chêne natal de mon obscur vallon.
Que l'écho de ma vie y soit tranquille et tendre,
C'est assez d'un *seul*[6] cœur pour enfermer un nom ! »

Ce précieux document, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Eugène Charavay, expert en autographes, a porté le numéro 94 dans le catalogue d'une collection de pièces manuscrites dont la vente a eu lieu à Paris, hôtel des commissaires priseurs, rue Drouot, le 3 avril 1890.

1. Variante de l'original : *monde encor*.
2. Id. : *Des bois de l'hermitage au vallon*.
3. Id. : *le*.
4. Id. : *forêts*.
5. Id. : *o*.
6. Id. : *Ah ! c'est assez d'un cœur*.

PLANCHE IX

SAINT-POINT

Saint-Point [1] donna, dès le moyen âge, son nom à une maison d'ancienne chevalerie mâconnaise, qui s'éteignit en la personne de Guillaume, comte de Saint-Point, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâcon en 1562 [2].

Sa fille, Claire de Saint-Point, épousa Antoine de La Tour, baron de Saint-Vidal, en 1563 [3], et lui apporta en dot le comté. Antoine fut assassiné en 1582 [4]. Claire se remaria avec Marcelin de Hautvilliers [5], et resta dame de Saint-Point, malgré la saisie pratiquée (1600) à la requête de l'abbé de Cluny [6], malgré le procès intenté (1621) par Pierre-Antoine de La Tour de Saint-Vidal, son petit-fils [7].

Par suite de l'alliance, en 1582 [8], de Claire de La Tour de Saint-Vidal avec Claude de Rochefort d'Ailly, la seigneurie passa plus tard à cette dernière famille. Anne de Lucinge en devint douairière au milieu du XVII[e] siècle [9]. Son fils, Jean-Baptiste de Rochefort d'Ailly, épousa Marie-

1. Canton de Tramayes (Saône-et-Loire).
2. Arcelin, *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*, article *Saint-Point*.
3. Archives départementales, B 1327.
4. Id., B 874.
5. Id., B 936.
6. Id., *ibid.*
7. Id., B 1023.
8. Arcelin, *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*, article *Rochefort*.
9. Archives départementales, B 1366.

Catherine de Brulard de Sillery, qui reprit le fief en 1683. Jean-Amédée de Rochefort d'Ailly, leur héritier [1], en donna un dénombrement en 1723 [2]. Le successeur de celui-ci, Claude-Gabriel-Amédée, à la qualification de *comte* substitua celle de *marquis* de Saint-Point, et mourut en 1773 [3].

L'un de ses gendres, Charles-Louis Testu de Balincourt, vendit la seigneurie, moyennant 180,000 livres, en 1776, à Esprit-François-Henri de Castellane, comte de Château-Thiers [4], et à Charlotte-Louise Charron de Ménars, sa femme. Le fils de ces derniers, Esprit-Boniface-Henri de Castellane, l'obtint, ainsi que la ferme [5] du Plâtre [6], au partage de la succession de ses père et mère en 1799.

Il vendit le tout, l'année suivante (1800), aux sieurs Pierre Deville et Pierre Lacroix, de Saint-Vincent-de-Reins [7], Claude-Marie Sarquion, d'Amplepuis [8], et Antoine Lacharme, de Matour, à raison de 60,000 francs, payables en or à l'exclusion de tout papier. Mais, à la requête d'un créancier, on procéda à une adjudication publique qui fut, le 21 pluviôse an IX (10 février 1801), tranchée au tribunal de première instance de l'arrondissement de Mâcon, en faveur de Pierre de Lamartine, sur l'enchère de 80,050 francs.

1. Archives départementales, B 1203.
2. Id., *Inventaire des fiefs du Mâconnais*, série E.
3. Id., B 1560.
4. Commune et canton de Matour (Saône-et-Loire).
5. Cette ferme faisait partie, dit l'acte, du domaine de La Bussière (commune de Saint-Léger-sous-La-Bussière, canton de Tramayes), acquis en 1765, au prix de 184,000 livres, par Esprit-François-Henri de Castellane et Charlotte-Louise Charron de Ménars, sa femme, de Marie-Louise-Alexandrine de Foudras, veuve de Hugues-François de Lezay de Lusignan, et de Henriette de Foudras, sa sœur, propriétaires par moitié toutes deux.
6. *Alias* des Plâtres, du Plat.
7. Canton de Lamure (Rhône).
8. Canton de Thizy (Rhône).

Lamartine eut Saint-Point en vertu d'une donation à lui faite aux termes de son contrat de mariage (1820) et en suite d'un partage [1] de famille (1830).

Le testament de Lamartine (1er juillet 1863) avait institué sa légataire universelle Mme Valentine de Cessiat de Lamartine, sa nièce, qui fut envoyée en possession de ce legs le 10 mars 1869. L'acceptation sous bénéfice d'inventaire entraîna une vente par autorité de justice, et à l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, du 24 août 1870, Mme Valentine de Cessiat de Lamartine devint propriétaire du domaine.

Le parc avait alors une contenance de quatre hectares, et les terres, situées tant sur Saint-Point que sur Bourgvilain [2], étaient évaluées à soixante-deux hectares environ.

Le château forme une masse assez imposante. La partie orientale seule remonte au moyen âge. Encore n'est-elle pas intacte, car les deux tours rondes qui commandaient le cours de la Valouze ont été, anciennement déjà, découronnées. Lamartine a fait construire le pavillon et la galerie qui se voient sur notre planche, laquelle reproduit une excellente photographie de M. H. Mignot, de Mâcon.

Dans le mur, au-dessus de la porte du château, on a encastré un écu parti de Lamartine [3] et Dronier [4]. Cette pierre provient de l'un des domaines que, par son mariage, Louis-François de Lamartine acquit en Franche-Comté.

1. Voir plus haut, page 10, note 1.
2. Canton de Tramayes.
3. Sans lambel, et cependant ces armes se réfèrent à un membre de la branche cadette.
4. Voir plus haut, page 6, note 8.

PLANCHE X

MONTCEAU

Bien que l'on ne trouve aucune reprise du fief de Montceau[1] dans les archives de la cour des comptes de Bourgogne [2], les possesseurs de cette terre s'en qualifiaient *seigneurs*. Tel Philippe Moisson, écuyer, lieutenant de roi à Bourg-en-Bresse, au milieu du XVII[e] siècle [3].

Par suite d'une alliance contractée en 1658 [4] entre les Moisson et les Albert, Montceau vint à cette dernière famille.

Le mariage de Jean-Baptiste de Lamartine avec Françoise Albert (1662), fit passer, après 1672 [5], le domaine à la branche cadette des Lamartine, dont deux membres, Philippe-Etienne [6] et Louis-François [7], furent successivement seigneurs de Montceau.

A la mort de ce dernier, en 1797, un partage attribua Montceau indivisément à François-Louis et Marie-Anne-Charlotte-Eugénie de Lamartine, ses enfants. Celle-ci resta propriétaire unique, au décès de son frère aîné, en 1821.

Lamartine hérita de sa tante, et fut envoyé en possession des biens d'icelle par ordonnance du président du tribunal civil de Mâcon, le 23 octobre 1833.

1. Commune de Prissé, canton sud de Mâcon.
2. Archives du département de la Côte-d'Or, série B. — Archives du département de Saône-et-Loire, *Inventaire des fiefs du Mâconnais*, série E.
3. Archives du département de Saône-et-Loire, B 1147 et 1405.
4. Arcelin, *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*, article *Moisson*.
5. Archives départementales B 1367.
6. Id., B 1254, 1304, 1305 et 1375.
7. Voir plus haut l'acte de baptême de Lamartine.

Enfin, Mme Valentine de Cessiat de Lamartine, nièce du poète, par lui instituée sa légataire universelle, fit vendre Montceau, dont, à l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, du 26 mars 1870, M. J.-B. Virey se rendit acquéreur.

Le domaine avait alors une contenance totale d'environ quarante-sept hectares, situés sur le territoire des communes de Prissé [1] et Saint-Sorlin [2].

Le château paraît avoir été rebâti à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe. La chapelle est postérieure en date à cette époque.

Dans la cour d'honneur, au-dessus de la porte d'entrée, on voit un écu parti de Lamartine [3] et Dronier [4].

La planche X reproduit une photographie de M. H. Mignot, photographe à Mâcon.

PLANCHE XI

MILLY

La maison de Milly [5] a été construite par le trisaïeul de Lamartine, au commencement du XVIIIe siècle. L'acte suivant, qui est extrait du registre [6] des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Milly pour 1705, l'établit clairement : « L'an de N : S : 1705, le 15e juillet, je soussigné ay bénit la maison de Mr. Jean-Baptiste de Lamartine, conseiller du Roy au bailliage et siége présidial de Mâcon, à six heures du soir. *Signé* : A. Danthon, curé de Milly ».

1. Canton sud de Mâcon.
2. Canton nord de Mâcon.
3. Sans lambel, comme celui de Saint-Point. Voir plus haut, page 17, note 3.
4. Voir plus haut, page 6, note 8.
5. Canton nord de Mâcon.
6. Archives de la commune de Milly, série GG.

Dans l'imposte qui surmonte la porte d'entrée et qui est décorée d'ornements en fer forgé, on remarque un écu ovale, dont les meubles ont disparu. Les armes de la branche cadette [1] des Lamartine, dont Jean-Baptiste était l'auteur, occupaient sans doute le champ. Le casque qui timbre l'écu est celui des barons, lequel est d'argent, a les bords et sept grilles d'or, et est taré de demi-profil.

Louis-François de Lamartine, petit-fils de Jean-Baptiste, donna le domaine en dot à Pierre de Lamartine, son fils. Le contrat de mariage est du 4 janvier 1790.

Lamartine en devint propriétaire à son tour par suite du partage [2] que Pierre de Lamartine, son père, fit de tous ses biens entre ses six enfants, le 17 février 1830.

Les terres avaient à cette époque une superficie d'environ cinquante-deux hectares et s'étendaient sur les communes de Milly, Berzé-la-Ville [3] et Saint-Sorlin [4].

Lamartine vendit le tout, le 18 décembre 1860, moyennant le prix de 500,000 francs, à M. P. Mazoyer, propriétaire à Cluny [5], qui, en 1861, l'échangea avec M. Th. Daux, notaire à Saint-Sorlin, contre un domaine situé à Saint-Gengoux-de-Scissé [6]. Le gendre de M. Daux, M. Sornay, maire de Milly, habite aujourd'hui la propriété de Lamartine.

Quelques auteurs ont imprimé que Louis-François de Lamartine était seigneur de *la Tour de Milly*. Il s'agit en réalité de *la Tour de Mailly*, qui se

1. Voir plus haut, page 5.
2. L'apport de Lamartine à la masse, pour Milly, fut arrêté à la somme de 205,000 francs. La récolte annuelle était alors évaluée à 250 pièces de vin de 213 litres chacune.
3. Canton nord de Mâcon.
4. Id.
5. Saône-et-Loire.
6. Canton de Lugny (Saône-et-Loire).

trouvait à Igé [1], près du chemin de cette paroisse à Verzé [2]. Le fief appartenait à Charles de Busseuil, seigneur de Saint-Sernin [3], en 1580 [4], à Michel Sauvet, en 1639 [5], à Jean Colin, en 1659 [6], à Abraham-Thomas Vallier, seigneur d'Escole [7], en 1660 [8], et à Antoine Desbois, en 1697 [9]. Louis-François de Lamartine l'acquit de Melchior Cochet en 1736 [10].

Quant à *Milly*, la *seigneurie* fut vendue par Edme Seyvert aux Donguy d'Origny, en 1679 [11], et passa par alliance aux de Noblet, en 1695 [12]. Elle était entre les mains des Michon de Pierreclos au XVIIIe siècle [13].

La photographie d'après laquelle a été tirée la planche XI est de M. H. Mignot, photographe à Mâcon.

PLANCHE XII

STATUE DE LAMARTINE A MACON

Dès le lendemain de la mort du poète, on ouvrit une souscription publique en vue de lui ériger une statue.

En 1874, à la suite d'un concours entre tous les artistes français et étrangers, le jury spécial, réuni à l'Ecole des Beaux-Arts, le 30 septembre,

1. Canton de Cluny (Saône-et-Loire).
2. Canton nord de Mâcon.
3. Saint-Sernin-en-Brionnais, aujourd'hui Vauban, canton de La Clayette (Saône-et-Loire).
4. Archives départementales, B 1328.
5. Id., B 1106.
6. Id., B 1360.
7. Commune de Verzé, canton nord de Mâcon.
8. Archives départementales, B 1360.
9. Id., *Inventaire des fiefs du Mâconnais*, série E.
10. Révérend du Mesnil, *Lamartine et sa famille*, page 51, note 1.
11. Arcelin, *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*, articles *Donguy* et *Noblet*.
12. Archives départementales, B 1374.
13. Id., B 1319 et 1377.

mit au premier rang un projet[1] dû à la collaboration de MM. Falguière, sculpteur, et Scellier, architecte[2].

L'inauguration[3] eut lieu le 18 août 1878, sur la promenade du quai Sud, en face de l'Hôtel de Ville.

La hauteur totale du monument est de neuf mètres dix centimètres, dont trois mètres vingt centimètres pour la statue.

Sur la face du piédestal qui regarde le nord, on lit, au-dessous des armes de la ville de Mâcon, ces mots et cette date :

A

LAMARTINE

—

1878

Les trois autres côtés portent des bas-reliefs en bronze où sont représentées, sous des figures allégoriques, la Poésie, l'Eloquence et l'Histoire.

C'est une photographie de M. G. Bouillaud, photographe à Mâcon, qui a servi à tirer la planche XII.

L. LEX.

1. Les projets étaient au nombre de vingt-huit.

2. Une somme de 50,000 francs, dont 25,000 pour la statue et les bas-reliefs, fut mise à la disposition des auteurs pour l'exécution de leur projet. (Traité passé entre M. F. Martin, maire de Mâcon, président de la commission d'érection de la statue, et M. Falguière, le 28 novembre 1877. Archives de la ville de Mâcon, série M).

3. La maquette de la statue avait figuré au Salon de 1876, et le bronze avait été exposé au Salon de 1877.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



PLANCHES

Lamartine

Birch

A LA GARDE DE DIEU

de Lamartine
d'Hurigny



de Lamartine
de Montceau



Dronier du Villars
et de Pratz

ARMOIRIES

364.

B.

Delamartine

Le vingt deux octobre 1790 a été baptisé alphonse marie louis né d'hyer fils de pierre delamartine capitaine de cavalerie au regiment dauphin, et de francoise alexie des roys son epouse; le parrain a été louis francois delamartine chevalier de l'ordre royal et militaire de st louis cy devant elu de la noblesse du pays et comté de maconnois, seigneur de monceaux et autres lieux demeurant en cette paroisse ayeul paternel malade et representé par francois louis delamartine son fils ainé cy devant officier de la maison militaire de sa majesté seigneur de montculot urcy et autres lieux residant en cette paroisse: et la marraine dame marguerite dasault cy devant sous gouvernante des princes de la maison d'orleans, epouse de jean louis des roys cy devant ecuyer seigneur de vieux et autres lieux residante ordinairement à paris paroisse st eustache ayeule maternelle qui ont signé avec le pere.

Gauault Desroys Lamartine fils Lamartine pere Lamartine Duvillars

Toyer de [illegible] [illegible] De [illegible] [illegible] de Rambuteau

Barthelot de Rambuteau Rambuteau fils

Tocard curé

ACTE DE BAPTÊME DE LAMARTINE



MAISON NATALE DE LAMARTINE A MACON



LAMARTINE A 8 ANS



LAMARTINE A 22 ANS



Héliog. P. Dujardin

LAMARTINE A 45 ANS



LAMARTINE A 58 ANS

PL. VII



Héliog. P. Dujardin

LAMARTINE A 70 ANS

.198. Vers écrits à l'hermitage de J. J. Rousseau à Montmorency.

toi dont le monde encore agite la mémoire
pourquoi dors-tu si loin de ton lac ô Rousseau !
un abîme de bruit de malheur et de gloire
devait-il séparer ta tombe et ton berceau ?

Des bois de l'hermitage au vallon des Charmettes
par quels rudes sentiers le destin t'a conduit
helas, la terre ainsi traîne tous les poetes
de leur berceau de paix à leur tombeau de bruit ;

ô forets de St point ô cachez mieux ma cendre
sous le chene natal de mon obscur vallon
que l'écho de ma vie y soit tranquille et tendre
ah c'est assez d'un cœur pour renfermer un nom !

Lamartine

AUTOGRAPHE DE LAMARTINE

PL. IX



SAINT-POINT



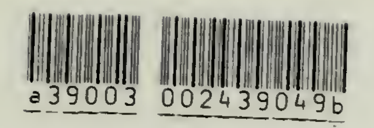
MONTCEAU



MILLY



STATUE DE LAMARTINE A MACON


a39003 002439049b